

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE QUATRU 2023-2027 "PER PRUMOVE UN
DIALOGU SCENZA CÙ È PÈ A SUCETÀ È A PARITÀ DI
L'UPPURTUNITÀ È DI L'ACCESSU À A CUNNISCENZA IN
CORSICA"**

**CONVENTION-CADRE 2023-2027 "POUR FAVORISER UN
DIALOGUE SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ, ET
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET D'ACCÈS À
LA CONNAISSANCE EN CORSE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La qualité du dialogue science avec et pour la société relève d'un impératif majeur pour l'avenir de notre démocratie. Divers par ses expressions en englobant tout à la fois le partage d'une culture scientifique commune, les démarches de recherches participatives en passant par l'appui à la décision publique ou l'irrigation du débat démocratique, le développement des interactions entre sciences, recherche et société est un impératif majeur pour l'avenir de nos sociétés.

Ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière de culture scientifique attribuée par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur, la Collectivité de Corse avait élaboré et approuvé en partenariat avec l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse une convention-cadre pour la période 2018-2022 (cf. annexe 1).

Cette convention-cadre tripartite, signée le 22 mars 2019 fixait les orientations stratégiques en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation.

L'objectif principal consistait à amorcer et à favoriser une certaine démocratisation et une diffusion plus accrue, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir aussi et surtout l'égalité des chances et d'accès à la connaissance sur tout le territoire corse, que cela soit au sein des établissements scolaires, écoles, collèges et lycées mais également au bénéfice du public en général, en recherchant une nécessaire et indispensable coordination territoriale.

Aussi cette convention étant arrivée à son terme, mais aussi et surtout parce que la science joue un rôle de plus en plus prégnant dans le domaine des politiques publiques pour justifier les choix, évaluer les conséquences possibles ou étayer les décisions, dans un contexte d'une certaine érosion de la confiance des jeunes envers la science, il est plus que nécessaire et indispensable de renforcer et de renouveler le dialogue « Science et Société » par le biais d'une nouvelle contractualisation.

1° Une première convention-cadre pour la période 2018-2022

La première convention tripartite représentait la concrétisation d'une ambition et d'une culture partagée entre l'Etat, le Rectorat et bien évidemment la Collectivité de Corse, ambition inscrite dans le cadre du schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017.

Ses orientations étaient retranscrites à travers différents axes, à savoir :

- AXE 1 : Mise en réseau des acteurs de la culture scientifique
- AXE 2 : Organisation d'évènements moteurs
- AXE 3 : Tiers lieux
- AXE 4 : Ateliers scientifiques et pédagogiques des écoles et des EPLE
- AXE 5 : Appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques »
- AXE 6 : Appel à projet « Diffusion des savoirs »
- AXE 7 : Rôle des acteurs de la recherche, de la science et de l'innovation
- AXE 8 : Culture d'entreprise et de l'innovation
- AXE 9 : Outils pédagogiques et de médiation scientifique
- AXE 10 : Stratégie de communication
- AXE 11 : Formation et participation à des événements et autres colloques thématiques

Ce cadre stratégique a permis au service de la culture scientifique et de la diffusion des savoirs, sur toute la période 2019-2022 et ce malgré une période marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19, d'instruire des projets au fil de l'eau, des appels à projets, ou encore des appels à manifestation d'intérêt, tels que :

A) L'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en réseau des acteurs :

Lancé en 2019 afin d'appuyer la Collectivité de Corse dans sa mission de pilotage des actions de CSTI, il a permis notamment de retenir le projet de l'association « A Rinascita » afin de répondre aux objectifs suivants :

1. Structurer, animer et développer un réseau territorial et méditerranéen des acteurs de la CSTI.
2. Créer les conditions pour faire émerger des actions innovantes en matière de CSTI, répondant à une actualité sociétale, environnementale et sociale du territoire.
3. Mutualiser les compétences et le matériel de CSTI.
4. Favoriser la relation entre primaire et secondaire grâce à des actions transversales de CSTI, portées et soutenues par le réseau d'acteurs de la CSTI.
5. Créer un espace web favorisant l'intelligence collective, l'optimisation des ressources et des actions, la géolocalisation des acteurs et la promotion de la CSTI auprès du grand public.
6. Créer une nouvelle organisation de l'animation des acteurs en privilégiant la transversalité des disciplines et en s'appuyant sur des réseaux existants.
7. Intensifier les partenariats avec des acteurs nationaux et favoriser l'émergence de projets inter-régions et plus spécifiquement en Méditerranée.

L'association A Rinascita a pu ainsi déployer les actions suivantes :

- Dispositif « les filles osez les sciences » : L'objectif étant celui de déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, promouvoir les métiers scientifiques et améliorer l'orientation professionnelle des jeunes filles. De ce fait, et à titre d'exemple, 8 interventions regroupant 91 participants ont été organisées en 2021 au sein des collèges et

lycées. Pour l'année 2022 7 interventions ont été programmées pour un total de 426 participants.

- Forum des acteurs de la CSTI en Corse : En novembre 2021, un forum des acteurs de la culture scientifique a été organisé afin de réunir les acteurs du territoire et échanger sur différents sujets tels que les besoins du réseau territorial « CSTI » ou bien encore sur les médiations innovantes. 19 structures étaient présentes lors du forum durant lequel de nouvelles pistes de développement de la CSTI pour les prochaines années ont été évoquées dans un objectif de coordination et d'optimisation du réseau régional des acteurs de la CSTI.

B) L'organisation de divers évènements en lien avec l'actualité scientifique du territoire ont été développés, à savoir :

- Les trophées scientifiques de Corse :

Les Trophées scientifiques de Corse, opération unique au plan national, se déroulent sur une journée permettant aux différents acteurs (éducation nationale, enseignement supérieur, associations, entreprises et élus) de se rencontrer et de connaître les projets pédagogiques scientifiques et technologiques menés dans les classes de l'Académie de Corse :

2020 :

5 concours

Nombre d'enfants inscrits : 330

2021 (en visioconférence en raison du COVID) :

4 concours (2 pilotés par l'Académie de Corse et 2 par A Rinascita)

Nombre d'enfants inscrits : 209

2022

5 concours

61 participants (43 en présentiel, 11 en visioconférence)

- L'organisation de la Fête de la Science en Corse :

La Fête de la Science, à l'initiative du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pilotée et coordonnée par la Collectivité de Corse, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société.

2019 :

21 candidatures

39 actions

2020 :

29 candidatures

2021 :

32 candidatures

2022 :

43 candidatures

C) Le soutien aux ateliers scientifiques et pédagogiques des collèges et lycées de Corse :

Ce sont des dispositifs qui sont menés au sein des EPLE de Corse par des enseignants. Ils permettent de dispenser de nouvelles pratiques d'enseignements des sciences dans les établissements scolaires. Intégrés aux projets d'établissements, les ateliers scientifiques et techniques sont ouverts aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges et des lycées de Corse.

Année scolaire 2019/2020 :

31 ateliers scientifiques financés

14 établissements scolaires

Année scolaire 2020/2021 :

33 ateliers scientifiques financés

17 établissements scolaires

Année scolaire 2021/2022 :

10 ateliers scientifiques financés

9 établissements scolaires

D) L'appel à manifestation d'intérêts « Centre de ressources scientifiques » :

Les centres de ressources scientifiques ont pour objectifs de mettre en valeur des démarches d'expérimentation scientifique et de susciter notamment de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques. Ils sont idéalement un lieu de partage et de rencontres, afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises, que de l'innovation. L'objectif consistait ainsi à rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Cet appel à manifestation d'intérêt a favorisé notamment l'émergence de « A CASA DI E SCENZE » et la Collectivité de Corse soutient, par le biais d'une convention d'engagement pluriannuelle le programme d'activités pédagogiques. En effet, deux conventions d'objectifs et de moyens ont été élaborées à ce jour entre la Collectivité de Corse, l'Etat (Préfecture et Académie) et la commune de Bastia.

Pour rappel, « A Casa di e Scenze » est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

E) L'organisation du Congrès 2023 de l'AMCSTI :

Ce congrès s'est tenu à Bastia du 21 au 23 juin 2023 sur le thème « La CSTI contemporaine : transitions et lien aux territoires ». Il a été organisé en collaboration avec la Casa di e Scenze de la Ville de Bastia, avec la participation des autres acteurs locaux du réseau (CPIE A Rinascita et l'Université de Corse notamment) et avec le soutien de la Collectivité de Corse (cf. annexe 2 Bilan du congrès).

Cette édition a réuni plus de 250 professionnels de la CSTI. À cette occasion, les membres du réseau ont travaillé sur cette thématique en apportant des points de vue réflexifs et pratiques, et ont également abordé les thèmes transversaux tels que le développement durable, l'évaluation, l'inclusion et l'esprit critique.

2° Une deuxième convention-cadre pour la période 2023-2027

La « Loi de Programmation de la Recherche » du 24 décembre 2020 consacre une large place à une conception renouvelée des relations entre « sciences, recherche et société » afin notamment d'encourager le partage d'une culture scientifique commune.

En effet, les mesures issues de la loi de programmation de la recherche visent à renforcer les relations entre science et société, avec un enjeu majeur, celui de renouer le pacte entre les chercheurs et les citoyens, en insufflant dans leurs relations plus de familiarité, de confiance et de réciprocité.

C'est dans ce cadre, que l'Université de Corse a reçu en 2022 le label « SAPS », Science Avec et Pour la Société, afin qu'elle puisse valoriser la recherche et ses enjeux auprès de tous les publics ou bien encore former à la médiation et à la démarche scientifique.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse, l'Académie de Corse mais également l'Université de Corse sont désireux de renforcer leur partenariat en matière de culture scientifique et de définir leurs objectifs et leurs attentes en la matière, par le biais cette fois-ci d'une convention quadripartite.

Cette convention cadre 2023-2027 (cf. annexe 3 Projet de convention) vise à favoriser un dialogue « science avec et pour la société » et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société.

Il s'agira par conséquent de définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Par conséquent, pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la convention cadre 2023-2027 fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs actions :

- La mise en réseau des acteurs de la culture scientifique à travers notamment un appel à manifestation d'intérêts qui permettra de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue science et société sur l'ensemble du territoire.
- L'organisation d'évènements afin d'assurer une diffusion pertinente d'actions en faveur d'un dialogue science avec et pour la société
- Le soutien aux actions de culture scientifique qui aura pour objectif de permettre à tous les publics d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique. Il s'agit ainsi de rendre la science plus visible sur le territoire et d'encourager le dialogue science avec et pour la société à travers des projets portant sur diverses thématiques et de formats variés.

Cette convention-cadre 2023-2027 prévoit notamment la création d'un comité territorial de pilotage et d'évaluation qui sera essentiellement constitué de :

- M. le Président du Conseil exécutif de Corse ou de son représentant,
- M. le Recteur de l'Académie de Corse ou de son représentant,
- M. le Préfet de Corse ou de son représentant,
- M. le Président de l'Université de Corse ou de son représentant.

Enfin, l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) anime, fédère et accompagne la diversité des structures œuvrant au partage des savoirs et de la connaissance sur leurs territoires. Au travers de ses actions, elle met en partage et mutualise les savoir-faire de chacun. Ainsi, depuis près de 40 ans, la diversité des acteurs est représentée, présente et active au sein de l'AMCSTI. C'est pourquoi il apparaît opportun pour la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa compétence en matière de CSTI, d'une part de devenir membre de l'AMCSTI et d'y adhérer annuellement, et d'autre part de participer aux congrès annuels organisé par cette association.

Je vous propose en conséquence d'approuver la convention-cadre 2023-2027 visant à favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.